

## **Avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique**

### **Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing**

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de communes de Moret Seine & Loing (CCMSL) a décidé d'engager en 2019 l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 30 juin 2020.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Il a pour objectifs :

- Adaptation au changement climatique
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Réduction de la consommation d'énergie

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Moret Seine & Loing.

**La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs :**

**Du mardi 18 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 18 février 2022 à 17h30 inclus.**

Le dossier de consultation comprend :

- Le diagnostic du territoire – partie 1
- Le diagnostic du territoire – partie 2
- La stratégie territoriale
- Le plan d'actions détaillé
- Le bilan de concertation
- Le rapport environnemental
- Le Plan Air Renforcé
- Le courrier de saisine MRAe
- La délibération PCAET
- Les avis de la MRAe, du Préfet et de la DRIEAT
- Le mémoire en réponse à ces avis

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 4 janvier 2022 (9h00):

- – En ligne depuis le site internet de la communauté de communes de Moret Seine & Loing : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transport/environnement/pcaet.html>
- – Sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture du site de la communauté de communes de Moret Seine & Loing : Site Prugnat, 18, allée Gustave Prugnat, Moret-sur-Loing 77250 Moret-Loing-et-Orvanne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation par voie numérique à l'adresse suivante : [plan.climat@ccmsl.com](mailto:plan.climat@ccmsl.com).

**Tout courriel transmis après la clôture de la participation ne pourra être pris en compte.**

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la Communauté de Communes de Moret Seine & Loing :

- Par téléphone : 01 60 40 66 13
- Par mail : [plan.climat@ccmsl.com](mailto:plan.climat@ccmsl.com)

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la CCMSL.

La synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que des motifs de la décision, sera consultable sur le site internet de la CCMSL ([www.ccmsl.fr](http://www.ccmsl.fr)) pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Coordonnées de l'autorité compétente

*Communauté de Communes Moret Seine et Loing – 23 rue du Pavé Neuf CS 80214 – 77815  
Moret sur Loing CEDEX*